Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260119-DELIB_2026_002-DE

COMMUNE DE PLOÉVEN

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2026

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 9 Absents excusés : Absents : Procurations : Date de la convocation : 12 janvier 2026	L'an deux mil vingt-six, le 19 janvier, à 11 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune de PLOEVEN, légalement convoqué le 12 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier PLANTÉ, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, André NÉDÉLEC, Marina DESCHAMPS, Joëlle BOURSEUL, Jean-Claude LAGOUTTE, François LALLIER-GOLLET, Catherine LE BERRE, et Christophe LE NEST. **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Jacqueline PATERNAULT **ÉTAIT ABSENT :** Audrey AUGUSTE, Jean-Luc HUBERT **SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de la secrétaire de séance. Madame Marina DESCHAMPS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

2026-002 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION ET L'AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DU MENHIR

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de réfection et l'aménagement de voirie Rue du Menhir.

Le coût prévisionnel pour l'ensemble du projet est de 75 000.00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Voirie Rue du menhir	75 000.00 €	Pacte Finistère volet 1	60 000.00 €
		Autofinancement	15 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
DÉCIDE :

- d'approuver le projet de réfection de voirie ;
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers :
  - le Conseil Départemental (Pactes Finistère Volet 1) ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier PLANTÉ

MAIRIE DE PLOEVEN 29550

Le(s) secrétaire(s) de séance

M Deschamps